



No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
9 avril 2024**

24-04-37

24-04-38

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance ordinaire du 9 avril 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 9 avril 2024 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Gilbert Séguin;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le conseiller Carl Dupras est absent.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand ainsi que madame la directrice générale associée Claudia Baril sont également présents.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Monsieur le maire invite les autres élus à une période de recueillement et invite monsieur le directeur général à faire lecture du memento prévu à cette fin.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Adoption des procès-verbaux : séances ordinaires du 13 février 2024 et du 12 mars 2024
5. Relevé de soumissions et attribution de contrat – Travaux rue Besner
6. Demande de modification au règlement de zonage
7. Aliénation contre rétribution du lot 2 399 575
8. Dons et commandites
9. Correspondance
10. Questions de l'assistance
11. Levée ou ajournement de la séance

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Gilbert Séguin.

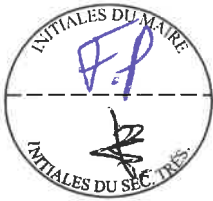
*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2024-04-09/2024-03-31 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 102 986,70 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 183 296,28 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 34 812,28 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 8 047,69 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 395 254,17 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Gilbert Séguin.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX : SÉANCES ORDINAIRES DU 13 FÉVRIER 2024 ET DU 12 MARS 2024

Il est proposé

24-04-39

QUE les procès-verbaux des séances suivantes soient adoptés tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux : séances ordinaires du 13 février 2024 et du 12 mars 2024.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RELEVÉ DE SOUMISSIONS ET ATTRIBUTION DE CONTRAT – TRAVAUX RUE BESNER

ATTENDU QUE la municipalité Sainte-Marthe a publié un appel d'offres public sur le site SÉAO et a procédé à l'affichage de cet avis public aux deux endroits déterminés par le conseil et respecté toute la législation concernant un tel type d'appel d'offres;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a été effectuée le 28 mars 2024 à l'heure prévue au devis. Cette ouverture des soumissions a été faite en présence de membres du personnel de la municipalité et de monsieur François Pleau, maire. Des représentants d'entreprises soumissionnaires étaient également présents lors de l'ouverture des enveloppes;

ATTENDU QUE cinq entreprises ont répondu à l'appel d'offres en proposant une soumission :

Entreprises	Total sans les taxes
Les Pavages Théorêt inc.	95 650,00 \$
Ali Excavation inc.	99 194,61 \$
Roxboro Excavation inc.	99 951,71 \$
Les pavages Asphalttech inc	102 577,05 \$
Pavage D'Amour inc.	104 560,00 \$

ATTENDU QUE notre ingénieur-conseil, monsieur Luc Brouillette, de LB INFRA-CONSEILS inc., mandaté pour ses services professionnels dans ce projet a procédé immédiatement après l'ouverture des soumissions à une analyse des cinq soumissions reçues, particulièrement la soumission la plus basse et a ensuite produit un rapport à cet effet;

ATTENDU QUE dans son rapport d'analyse, LB INFRA-CONSEIL inc. par l'entremise de monsieur Luc Brouillette, ingénieur, confirme que le plus bas soumissionnaire, les Pavages Théorêt inc. est considéré conforme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

24-04-40

D'ACCORDER le contrat pour les travaux de pavage, rue Besner, à les Pavages Théorêt inc. tel que défini dans le devis d'appel d'offres n° 2023-014 (n° de référence SÉAO : 1820239) et la soumission reçue par cette entreprise qui font maintenant office de contrat.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QU'une demande de modification au règlement de zonage a été effectuée afin que le secteur incluant la rue Patrice permette dorénavant la construction d'immeubles de six unités de logements sur un terrain d'une superficie minimale de 1 500 mètres carrés;

ATTENDU QUE le règlement actuel ne permet pas la construction d'immeubles de plus de quatre unités de logement et pour ce faire, le terrain doit comporter une superficie d'au moins de 1 800 mètres carrés;

ATTENDU QUE le demandeur de la modification au règlement de zonage possède un terrain de 1 691 mètres carrés, ce qui lui permet déjà de construire un immeuble d'au plus trois logements;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a étudié la demande en considérant différents facteurs, notamment l'homogénéité immobilier du secteur, les éventuels problèmes liés au stationnement, aux éventuels problèmes liés au déneigement et la cohérence, dans ses recommandations puisqu'une demande similaire dans le passé pour permettre la construction d'un immeuble de quatre unités de logements avait fait l'objet d'une recommandation de refus, qui avait d'ailleurs aussi été refusée par le conseil municipal;

ATTENDU QUE le CCU recommande le refus de la demande de modification au règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

24-04-41

D'ACCUEILLIR favorablement les recommandations du CCU;

DE REFUSER la demande de modification au règlement de zonage mentionnée en préambule de la présente résolution.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

À 20 h 06, madame la conseillère Jacqueline Lavergne déclare son possible intérêt actuel ou futur relativement au sujet suivant et se retire de la séance du conseil.

ALIÉNATION CONTRE RÉTRIBUTION DU LOT 2 399 575

ATTENDU QUE la création du lot 2 399 575 dont la municipalité est propriétaire n'a plus sa raison d'être;

ATTENDU QUE malgré l'aliénation contre rétribution dudit lot, la servitude qui y est rattachée va demeurer permanente;

ATTENDU QUE la municipalité n'entrevoit aucun usage actuel et futur pour ce lot de toute petite superficie, soit de 64,9 mètres carrés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

24-04-42

D'ACCEPTER l'aliénation du lot 2 399 575 contre une rétribution de 1 000 \$;

QUE les frais pour services professionnels, notamment d'arpentage et notariés, soient assumés par l'acquéreur qui peut être l'actuel ou un éventuel propriétaire des lots adjacents.

À 20 h 09, madame la conseillère Jacqueline Lavergne réintègre son siège à la séance du conseil.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

*** ADOPTÉE À LA MAJORITÉ ***

DONS ET COMMANDITES

Il est proposé

24-04-43

D'ACCORDER l'appui de la municipalité de Sainte-Marthe aux organismes suivants :

- Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges, somme attribuée de 400 \$;
- Fondation Hôpital du Suroît, somme attribuée de 600 \$.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire ainsi que monsieur le directeur général résument et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines, le cas échéant.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire François Pleau met fin à la période de questions.

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 19,

Il est proposé

24-04-44

QUE la présente séance ordinaire soit levée.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Gilbert Séguin.

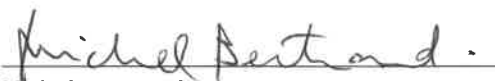
*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***


François Pleau
Maire


Michel Bertrand
Directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS (Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.


Michel Bertrand
Directeur général